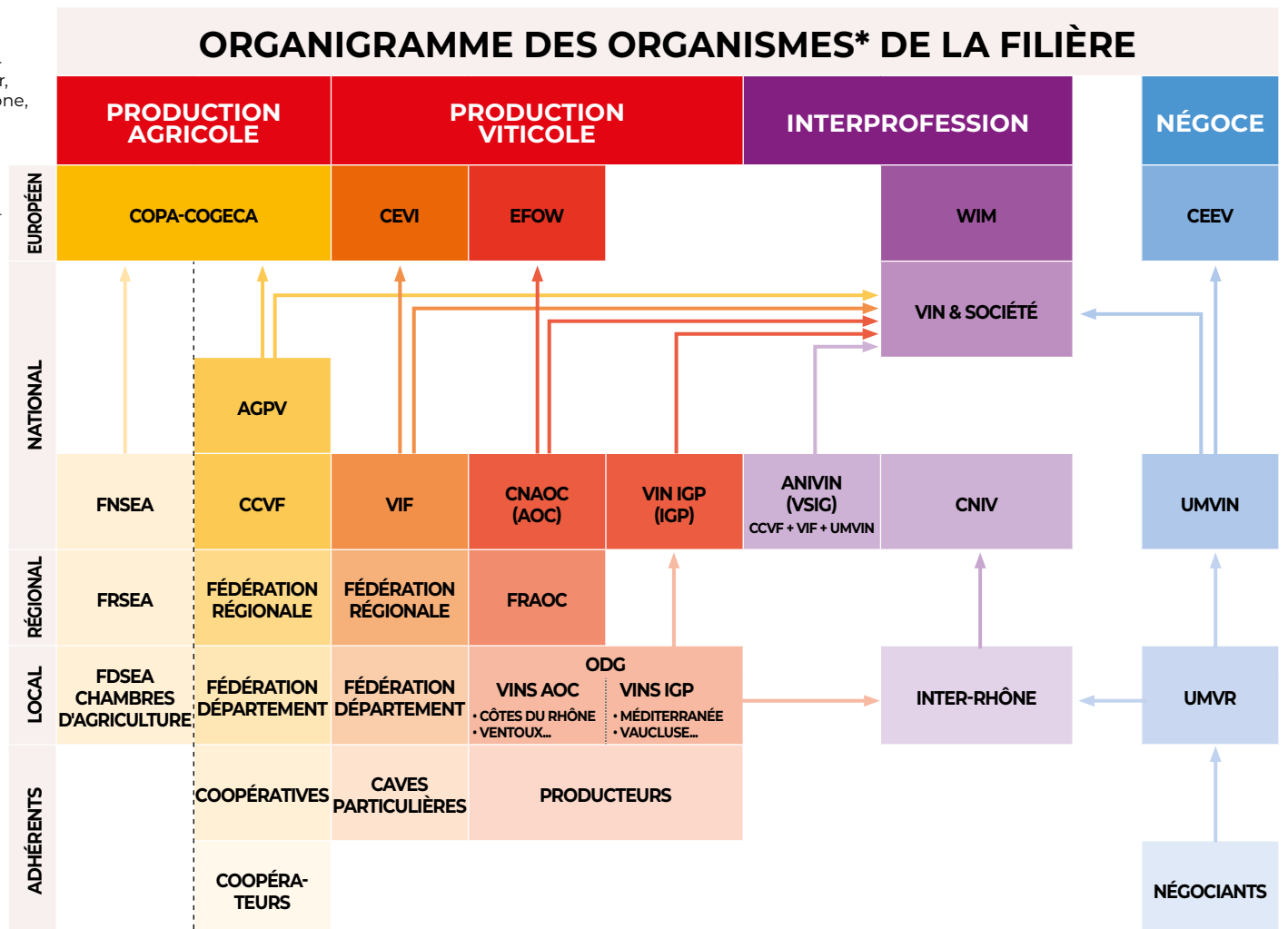


Filière vitivinicole, qui fait quoi ?

Coup de projecteur sur les différents organismes qui régissent la filière vin, leurs actions et leurs objectifs.

ANEV, INAO, France-AgriMer, Hexagone, FFPV...



*Liste non exhaustive

Dans la filière vitivinicole, de nombreuses parties prenantes gravitent autour des vignerons.

Organisations professionnelles, administrations et établissements publics, organismes européens et internationaux ou encore acteurs de la recherche et développement, tous ont des actions et des objectifs précis et différents les uns des autres.

Le Syndicalisme viticole, pour la défense des appellations et du terroir

ODG, FRAOC, CNAOC et EFOW : les appellations au cœur du syndicalisme

Les ODG (Organismes de défense et de gestion) réunissent les producteurs, élaborent les projets de Cahier des charges, contribuent à leur application et choisissent l'organisme de contrôle, suivent la production, protègent et défendent les intérêts de leurs adhérents et de l'appellation à laquelle ils sont rattachés.



La **FRAOC** du Sud-Est, comme les autres fédérations régionales d'ODG, favorise les échanges entre les ODG et le national, assure une veille réglementaire et un suivi institutionnel.

La FRAOC Sud-Est réunit les 45 appellations de la Vallée du Rhône, de Provence et de Corse.



La **CNAOC** (Confédération nationale des vins et eaux-de-vie de vin à AOC) agit auprès des institutions pour défendre les appellations. Elle est organisée autour de 17 fédérations régionales.



EFOW, la Fédération européenne des vins d'origine, réunit depuis 2003, les fédérations nationales pour défendre les appellations viticoles auprès des décideurs européens.

VIF et CEVI : les caves particulières au centre des revendications



Les **VIF** (Vignerons indépendants de France) défendent les caves particulières. Cette Fédération de métier est structurée en fédérations départementales et régionales qui accompagnent les opérateurs. Toujours très active pour l'organisation des salons, elle intervient aussi politiquement, dans des dossiers nationaux.

Les VIF se déclinent en régions autour de 32 Fédérations comme celle des Vignerons Indépendants de la Vallée du Rhône.



La **CEVI** (Confédération européenne des vigneron indépendants) défend les intérêts des caves particulières auprès des instances européennes et internationales depuis 2002.

CCVF : La coopération agricole



Structurée autour de 6 directions de métiers dont Les Vignerons coopérateurs, la **CCVF** (Confédération des coopératives vinicoles de France) représente l'ensemble des caves coopératives, les unions de caves coopératives et les vigneron coopérateurs, à travers un réseau de Fédérations départementales et régionales de caves coopératives, véritables structures de terrain. Porte-voix politique et force de propositions auprès des pouvoirs publics français et européens, des médias et de la société civile, la Coopération Agricole a pour mission de promouvoir le modèle coopératif en valorisant son action économique.

Le Syndicalisme Général au service des vignerons

AGPV : Association Générale de la Production Viticole

L'**AGPV** est l'instance de concertation entre les organisations nationales de la production : Cnaoc, Vin IGP, Vif et CCVF. Elle permet de prendre des positions communes pour défendre les intérêts des producteurs. En Vallée du Rhône, une AGPV informelle vient d'être créée à l'initiative de Damien Gilles, Président du Syndicat des Vignerons des Côtes du Rhône. Elle regroupe les Fédérations des caves coopératives, les Fédérations des VIF, les ODG des AOP et IGP, la Fraoc, les FDSEA et les JA de l'ensemble du territoire des Côtes du Rhône, pour parler d'une seule voix.

Copa-Cogeca, pour l'agriculture européenne



Le **Copa-Cogeca** regroupe, au niveau européen, les coopératives mais aussi les syndicats agricoles à vocation générale. Cette organisation particulièrement large est reconnue par les institutions européennes. La Politique agricole commune (Pac) est au centre de ses débats mais elle peut aussi intervenir ponctuellement sur les enjeux spécifiques à certaines filières.



La **FNSEA** (Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles) et ses déclinaisons en régions et départements (FRSEA et FDSEA) représentent le syndicalisme à vocation générale. Avec les Jeunes agriculteurs (JA), la FNSEA s'engage dans de nombreux combats nationaux et régionaux aidée des autres syndicats agricoles (coordination rurale, Confédération paysanne...).

« Syndicalisme viticole :
un engagement pour défendre
nos appellations et notre terroir »



Réunion décentralisée des directeurs de la CNAOC à la Maison des vins d'Avignon - oct 2023

Les organisations représentant la filière : une collaboration entre producteurs et négociants

La famille Négoce : le commerce viticole



L'UMVR (Union des maisons de vins du Rhône) est un syndicat professionnel qui fédère les négociants en vins de la Vallée du Rhône.



L'UMVin (Union des maisons et marques de vin) réunit, depuis les années 1970, les trois métiers du négoce, les embouteilleurs distributeurs, les éleveurs de vins et les entreprises de vins.



Le CEEV (Comité européen des entreprises de vin) représente les associations européennes du secteur vin et des entreprises adhérentes directes ainsi que des membres observateurs non européens de l'industrie et du commerce de vin.

FEVS : l'expertise export



Créée par et pour les exportateurs de vins et spiritueux de France, la FEVS a pour mission de faciliter la connaissance des exigences réglementaires des différents marchés et de lever les freins aux exportations de nos vins et spiritueux. Elle apporte une expertise forte et reconnue dans l'exportation des vins et spiritueux sur tous les sujets internationaux d'intérêt pour le secteur.

Courtiers en vin : leur rôle primordial

Les courtiers en vins de France sont organisés en syndicats régionaux groupant des professionnels spéciali-

sés au cœur du terroir. Ils organisent la négociation afin d'accorder acheteur et vendeur aux conditions les plus acceptables et de rédiger le contrat, fruit de ces accords. Les courtiers en vins et spiritueux dits "de campagne" sont des professionnels qui, dans les régions de production, et moyennant rémunération de courtage, mettent en rapport les producteurs ou vendeurs de vins, spiritueux et dérivés, avec des négociants.

Interprofessions : fédérateurs des deux familles

R INTER RHÔNE Inter Rhône constitue le lieu de réunion de la famille de la production et de la famille du négoce. Son rôle, reconnu par le droit européen, consiste à favoriser le dialogue entre les acteurs de la filière et à promouvoir des bonnes pratiques et la transparence du marché. Elle intervient sur plusieurs volets : la promotion au national et à l'export ainsi que le suivi statistique, économique et technique des vins. À ce titre, Inter Rhône orchestre la promotion des vins en France et à l'international, ou encore organise des événements comme Découvertes en Vallée du Rhône.



Le CNIV (Comité National des Interprofessions des Vins à appellation d'origine et à indication géographique) est une association qui rassemble l'ensemble des Interprofessions françaises de Vins et d'Eaux-de-vie de Vin à Appellation d'Origine et Indication Géographique, soit 23 interprofessions régionales et une nationale.



L'Anivin de France est une association interprofessionnelle de portée nationale régie par la loi 1901 et reconnue comme organisation interprofessionnelle pour les vins de la catégorie Vin De France. Elle rassemble et représente paritamment les collèges des organisations professionnelles de la production et de la commercialisation des « Vins de France ».



La Confédération des vins IGP est une organisation qui rassemble les producteurs de vins de qualité sous indication géographique protégée, favorisant ainsi la promotion et la protection de ces produits spécifiques.

Vin & Société et Wim : la promotion responsable



Vin & Société est l'organisme national qui représente l'ensemble de la filière vitivinicole sur les sujets sociétaux. Vin & Société prend la parole dans les médias et auprès des institutions pour défendre la place du vin dans la société.



WIM (Wine in Moderation) est l'association qui réunit les acteurs de la filière vitivinicole européenne dans leur intégralité pour engager un mouvement de responsabilité sociale luttant contre les méfaits d'une consommation excessive d'alcool.

ANEV : l'Association Nationale des Élus de la Vigne et du Vin



L'ANEV constitue le réseau des élus de la vigne, du vin et des territoires viticoles dépassant toutes frontières politiques et géographiques. Elle regroupe plusieurs centaines d'adhérents, dont une grande majorité de communes et d'intercommunalités viticoles, ainsi qu'une centaine de parlementaires nationaux et européens, des régions et des départements. Elle se positionne comme un espace de réflexion sur la place du vin dans notre société.

« Fédérations et associations : unies pour promouvoir et protéger la production viticole »


FFPV : promotion pépinière




Seule fédération syndicale de pépinière viticole en France, la Fédération Française de la Pépinière Viticole (FFPV) a pour missions de défendre, représenter et promouvoir la pépinière viticole française.

Les Administrations et établissements publics, organismes et institutions territoriales, garants de la qualité et de la légalité

L'Inao, gardien des appellations

 Créé en 1935 à l'initiative du Baron Leroy, l'Institut national de l'origine et de la qualité (INAO) a la charge de l'ensemble des signes officiels de l'origine et de la qualité (SIQO). Le Comité national vin suit l'ensemble des dossiers de la filière et chaque région viticole dispose d'un Comité régional de l'INAO (CRINAO) composé d'opérateurs des appellations concernées et de représentants des administrations. L'Inao supervise la rédaction et les modifications du Cahier des charges, en particulier grâce au travail des Commissions d'enquête. Il valide les propositions des ODG relatives à la gestion de l'appellation (rendement annuel, irrigation, contingent de plantation, etc.) et agit en faveur de la protection du nom. Le Comité national vin, les Crinao et les Commissions d'enquête sont composés de professionnels de la filière.

FranceAgriMer, observateur économique et distributeur de fonds européens


 FranceAgriMer est un établissement public français qui soutient l'agriculture, la pêche et l'aquaculture. En viticulture, il gère diverses aides pour les professionnels. Celles-ci incluent des soutiens à la restructuration et à la reconversion du vignoble, à la promotion des vins à l'exportation, à la protection de l'environnement et au développement durable, ainsi qu'à la gestion des crises climatiques. Ces aides prennent la forme de subventions, de prêts bonifiés et de programmes de recherche et développement, adaptés aux besoins du secteur. Le Conseil spécialisé de FAM est chargé d'assurer une veille économique, suivre l'évolution des marchés et participer à la politique d'orientation des filières viticoles et cidricoles. Il conçoit et met en œuvre, le cas échéant, des dispositifs d'aides spécifiques à ces filières (arrachage, distillation...). Le Conseil spécialisé permet de renforcer et d'encourager le dialogue professionnel et

interprofessionnel en favorisant l'organisation des producteurs et en contribuant à des actions de coopération technique, y compris à l'international. Il se réunit environ 10 fois par an.


Conseil de bassin, pour une coordination viticole

Le conseil de bassin viticole, mis en place 2008, est l'instance de concertation entre les partenaires de la filière viticole et les pouvoirs publics, placée auprès du préfet de région compétent pour le bassin viticole, pour l'ensemble des questions touchant à la production vitivinicole. Le bassin Vallée du Rhône-Provence regroupe les différentes appellations des Côtes du Rhône, Provence et IGP de la Région PACA, mais aussi des départements de la Drôme, de l'Ardèche et de la partie du Gard Rhodanien.

Hexagone fédère les organismes de contrôles

 La Fédération des organismes de contrôles des signes officiels "Hexagone" rassemble au sein d'une même structure, l'ensemble des organismes de contrôle intervenant dans le domaine du contrôle des Signes d'Identification de la Qualité et de l'Origine (SIQO) et des Indications Géographiques des Produits Industriels et artisanaux (mentionnés à l'Article L. 721-9 du code de la consommation) ou IG PIA ; de représenter et de défendre le métier et les intérêts de ses adhérents ; d'être une force de proposition et un interlocuteur des Pouvoirs Publics, des Administrations, de l'INAO, du COFRAC, des fédérations professionnelles et de toutes structures ou personnes concernées par le contrôle des produits sous signes officiels.

Les Organismes de contrôle, un maillon indispensable

 Les Organismes de contrôle sont indispensables pour garantir le respect du Cahier des charges et s'assurer de la crédibilité des appellations auprès des consommateurs. Les Organismes de contrôle peuvent être des Organismes d'inspection, à l'instar de l'Organisme d'inspection viticole de la Vallée du Rhône (Certipaq). Les Organismes de contrôle rédigent avec l'ODG le Plan d'inspection ou de contrôle qui accompagne le Cahier des charges. Sur cette base, ils contrôlent les opérateurs, les vins et les ODG qui réalisent des missions de contrôle interne.



De nombreuses décisions viticoles se prennent au niveau européen.

Les Fraudes, créées à la demande de la filière

La Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) relève du ministère de l'Économie. Ses services régionaux sont intégrés au sein des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DREETS). La Répression des fraudes a pour mission de réguler les marchés et de protéger les consommateurs tant économiquement qu'au niveau de la sécurité. Les Fraudes disposent d'une unité dédiée au vin dans chaque région viticole animée par des inspecteurs inter-régionaux des vins.

La Douane, une administration aux multiples casquettes

La Direction générale des douanes et des droits indirects (DGDDI) est rattachée au ministère de l'Économie et des finances. Cette administration fiscale a la charge de la perception des droits indirects et notamment des accises dues pour les vins.


Répondant à un double objectif de lutte contre la fraude et de protection du consommateur, elle exerce des contrôles auprès des opérateurs et intervient pour faire cesser les contrefaçons. La Douane a également un rôle moins connu d'appui aux entreprises, en particulier à l'export, grâce à des audits et des conseils individualisés.

Les autres organismes clés de la filière, pour une action concertée


La filière vin est encadrée par plusieurs organismes, chacun jouant un rôle spécifique dans la régulation, la gestion et le développement de ce secteur crucial. La DRAAF (Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt) assume une fonction régulatrice au niveau régional, mettant en œuvre les politiques agricoles et forestières définies par l'État. À l'échelle départementale, la DDT (Direction Départe-

mentale des Territoires) intervient dans l'aménagement du territoire, l'environnement et l'agriculture. La **DGDDI** (Direction Générale des Douanes et Droits Indirects) gère la perception des droits indirects, notamment les accises sur les vins, et lutte contre la fraude. Enfin, les **DREETS** (Directions Régionales de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités) coordonnent les politiques économiques, d'emploi, de travail et de solidarité au niveau régional. Ces organismes, par leur action concertée, contribuent à assurer la pérennité et la prospérité de la filière vin et viticulture en France.

Safer, pour l'aménagement rural

 La Safer, ou Société d'aménagement foncier et d'établissement rural, joue un rôle essentiel dans le secteur viticole en facilitant la transmission et la réorganisation des exploitations viticoles. Elle intervient pour réguler le marché foncier agricole, favorisant ainsi l'installation des jeunes agriculteurs et la préservation des terres agricoles. En agissant comme un médiateur entre vendeurs et acquéreurs, la Safer contribue à maintenir un équilibre territorial et à pérenniser l'activité viticole.

Les Chambres d'agriculture, instances consulaires


 Les Chambres d'agriculture sont des instances consulaires, des établissements publics dirigés par un collège d'élus agricoles.

Ce réseau est coordonné par une instance nationale qui définit les orientations et les moyens de mise en œuvre des politiques agricoles. Les Chambres régionales définissent une stratégie régionale et accompagnent les Chambres départementales grâce

à une expertise juridique et administrative. Plus proches du terrain, les Chambres départementales accompagnent les agriculteurs et exécutent des missions en prestations de service.

Recherche et développement, pour une viticulture innovante et durable

L'Institut Rhodanien, pôle de compétence et d'expertise technique de la Vallée du Rhône

 L'Institut Rhodanien, composé de 3 structures (Inter-Rhône, le Syndicat des Côtes du Rhône et l'IFV) a pour ambition de bâtir une stratégie technique « vigne et vin » ambitieuse au service des AOC de la Vallée du Rhône. Véritable pôle de recherche appliquée, il œuvre à la mise en place de projets d'envergure plurirégionale voire nationale. Pour l'ensemble des programmes, il s'appuie sur ses partenaires historiques tels que les Chambres d'agriculture, les laboratoires d'œnologie, l'Université du Vin ou le lycée viticole d'Orange. Ce pôle de compétence et d'expertise au bénéfice des opérateurs permet la réalisation de prestations de service pour des tiers et déploie sa capacité à devenir une structure d'accueil, à la manière d'un incubateur d'entreprises.

L'Institut français de la vigne et du vin (IFV) au cœur des recherches


 L'IFV est un institut technique national au service de la viticulture dont le conseil d'administration est composé de viticulteurs et de négociants. Il est né de la fusion en 2007 de l'Établissement national technique pour l'amélioration de la viticulture (Entav) et de l'Institut technique de la vigne et du vin (ITV). Les travaux de l'IFV ont pour objectif de maîtriser la qualité en respectant les impératifs environnementaux lors des processus de production et de transformation et de répondre aux besoins spécifiques de chaque bassin viticole.

L'INRAE pour la recherche agronomique

 L'INRAE est né le 1er janvier 2020. Il est issu de la fusion entre l'Inra, Institut national de la recherche agronomique et Irstea, Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture. Premier organisme de recherche spécialisé au monde en agriculture, alimentation et environnement, il travaille sur des projets d'accélération des transitions agroécologiques et alimentaire, l'utilisation sobre et circulaire des ressources par exemples. Les recherches d'INRAE sont conduites au sein de 14 départements scientifiques qui animent des communautés de recherche disciplinaires et encouragent l'interdisciplinarité.

« Administration et contrôle : garants de la légalité et de la qualité dans la filière vitivinicole »

Les conseils œnologiques

 Les laboratoires œnologiques, tels que le LACO ou Dubernet et l'ICV, Institut Coopératif du Vin, proposent des services de conseil technique et d'accompagnement aux acteurs de la filière vinicole. Grâce à leur expertise et à leurs équipes de professionnels qualifiés, ils visent à améliorer la qualité des vins, à optimiser les processus de vinification et à répondre aux défis techniques rencontrés par les professionnels du secteur.



L'Institut Rhodanien est le pôle technique de référence en Vallée du Rhône.

Autres institutions, une collaboration nécessaire pour l'avenir de la filière

Atout France : un pôle œnotourisme



Créé en 2020 à la suite du Cluster dédié, le Pôle Œnotourisme d'Atout France rassemble des partenaires, institutionnels et professionnels français du tourisme et du vin, représentatifs de la diversité de l'offre et des 17 vignobles français dans une démarche volontaire et collective de développement de l'œnotourisme. Il est piloté par un Comité de filière œnotourisme qui rassemble le Conseil Supérieur de l'Œnotourisme, la Fédération Vignobles & Découvertes ainsi que les forces vives de l'œnotourisme français. Atout France, via son Pôle Œnotourisme, s'engage aux côtés des professionnels pour le développement de l'œnotourisme, à travers des valeurs d'art de vivre, de quête de sens, d'échanges et d'expériences, en parfaite cohérence avec les attentes actuelles des touristes

Adelphé : réduire l'impact environnemental des emballages



Société à but non lucratif, filiale de Citeo, Adelphé accompagne et conseille les acteurs de la chaîne du recyclage pour que les emballages soient mieux conçus par les entreprises, bien triés par les Français et facilement recyclés. Adelphé accompagne le secteur viticole dans ses démarches responsables en gérant le dispositif du recyclage lié à la Responsabilité Élargie des Producteurs. C'est ainsi qu'en contrepartie d'une contribution financière versée par les producteurs sur la base des volumes d'emballages remis à leurs clients que les collectivités locales peuvent collecter, trier et recycler ces emballages (bouteilles, bags in box, canettes, cartons...).

L'Université du Vin : centre d'excellence



Située au cœur de la région viticole de la Vallée du Rhône, cette institution joue un rôle crucial dans l'éducation et la professionnalisation des acteurs de la filière vin.

Elle offre une variété de programmes de formation destinés aux professionnels de la viticulture, aux œnologues, aux sommeliers et aux passionnés de vin. Ces programmes comprennent des cours théoriques, des dégustations, des visites de vignobles et des séminaires animés par des experts. En plus de sa mission éducative, l'université sert de lieu de rassemblement pour les professionnels du secteur, organisant des événements, des conférences et des colloques pour favoriser les échanges et le réseautage. Grâce à son expertise et à son engagement, elle contribue à la promotion de la culture vitivinicole en France et à l'international, devenant ainsi un centre d'apprentissage incontournable pour les passionnés de vin.



L'Université du Vin, le centre de formation viticole par excellence.

La filière vitivinicole est un univers complexe où interviennent de nombreux acteurs aux missions diverses mais complémentaires. Des syndicats agricoles européens aux organismes de défense des appellations en passant par les institutions publiques et les centres de recherche, chaque entité joue un rôle fondamental dans la préservation, la promotion et le développement de la viticulture.

Il est essentiel pour les acteurs de la filière de bien connaître ces différents organismes et d'entretenir une collaboration harmonieuse avec chacun d'entre eux. La diversité des enjeux auxquels la filière est confrontée nécessite une approche collaborative, où les intérêts des vignerons, des négociants, des institutions et de la société sont pris en compte de manière équilibrée.

En comprenant le rôle spécifique de chaque organisation et en travaillant en étroite collaboration avec elles, les professionnels de la viticulture peuvent contribuer à relever les défis actuels et futurs, tout en préservant l'authenticité et la qualité des vins français.

Raphaël Brandazzi
et Isabelle Gibier

WINE Objectives

Cession & acquisition
de propriétés viticoles
Recherche d'investisseurs
En toute confidentialité

◆
LE CABINET WINE OBJECTIVES
PILOTE LES PLUS BELLES TRANSACTIONS
DE LA VALLÉE DU RHÔNE

Château Romanin
Château de Nalys
Château d'Estoublon
Château Maucoil
La Villa Baulieu
Domaine La Célestière

N'hésitez pas à
prendre contact pour
évoquer votre projet
en toute discrétion.

Adam Dakin
Fondateur de Wine Objectives
adamdakin@wineobjectives.com
06 35 36 61 86

Syndicat des Côtes du Rhône / Inter-Rhône quelles différences ?

Syndicat des Vignerons des Côtes du Rhône, pour la défense des vignerons



Le **Syndicat général** est l'organisme de défense et de gestion des vins d'AOC Côtes du Rhône, Côtes du Rhône Villages et IG Eau de vie et marc des Côtes du Rhône. Son aire d'intervention s'étend sur six départements et trois Régions.

En tant qu'ODG, le Syndicat général mène, conformément à l'article L.642.22 du Code rural, les missions d'intérêt général de préservation et de mise en valeur des terroirs, des traditions locales et des savoir-faire, ainsi que des produits qui en sont issus; Il élabore les projets de Cahiers des charges de production et contribue à leur application par les opérateurs; choisit un organisme

de contrôle et participe à la mise en œuvre des plans de contrôle et d'inspection; participe aux actions de défense et de protection du nom, du produit et du terroir, à la valorisation de l'appellation.

Le Syndicat mène toute action de **défense des intérêts de ses membres** et met en place tout service, formation ou activité de nature à **faciliter l'activité professionnelle des vignerons**.

Les différents services

Service juridique

Conseil juridique aux vignerons, protection du nom, droit commercial, droit viti-vinicole, protection des terroirs, droit rural et environnement.

Appui technique et environnemental

Accompagnement technique au vignoble: audits d'exploitation, explications sur les Cahiers des charges...

Animation de réseaux et d'actions en faveur de la biodiversité.

Aides au vignoble

Gestion des Plans collectifs de restructuration. Accompagnement des vignerons dans le montage des dossiers (restructuration individuelle et collective, demande d'autorisations de plantation...).

Communication

Édition du magazine Le Vigneron des Côtes du Rhône et diffusions de l'information via les outils de communication (Site internet, newsletter, application mobile, relations presse, réseaux sociaux).

Service Crus des Côtes du Rhône

Actions de soutien, d'animation et de coordination des Crus des Côtes du Rhône.

Animation du vignoble

Actions d'animations pour les 22 Côtes du Rhône Villages nommés et lien avec le vignoble.

Service Administratif et financier

Activité comptable et financière, ressources humaines et administratives, gestion des données et informatiques.

Inter-Rhône - l'Interprofession des vins AOC Côtes du Rhône et de Vallée du Rhône



Inter-Rhône représente l'ensemble de la viticulture et du négoce des Côtes du Rhône et de la Vallée du Rhône et **fédère toutes les démarches promotionnelles, économiques et techniques** des vins d'Appellation d'Origine Contrôlée.

Inter Rhône assure trois grandes familles de missions :

- **ÉCONOMIQUE**, avec des services qui réalisent des études spécifiques pour la filière. Ses équipes centralisent les données statistiques essentielles à la connaissance de l'offre et de la demande ainsi qu'à l'adaptation et la régularisation de l'offre. Ce service coordonne également, sous le contrôle de l'État, les règles de mise en marché, de conditions de paiement, de développement des démarches collectives et de régulation.

- **TECHNIQUE**, par la réalisation de travaux et la promotion de mesures scientifiques bénéfiques pour l'amélioration des produits. L'Institut Rhodanien s'investit également dans le renforcement de la sécurité alimentaire et sanitaire des vins notamment par des mesures de traçabilité. Son système de veille favorise l'innovation technologique et scientifique.

- **PROMOTION**, avec pour finalité le développement des vins A.O.C. de la Vallée du Rhône sur les marchés intérieurs et extérieurs par les différents canaux d'information et de communication.